



GENERAL FISHERIES COMMISSION  
FOR THE MEDITERRANEAN  
COMMISSION GÉNÉRALE DES PÊCHES  
POUR LA MÉDITERRANÉE



**COMMISSION GÉNÉRALE DES PÊCHES POUR LA  
MÉDITERRANÉE**

**COMITÉ SCIENTIFIQUE CONSULTATIF**

**Huitième Session**

**Tirana, Albanie, 25-28 octobre 2005**

**PROGRAMME DE TRAVAIL PROVISOIRE DU CSC POUR 2006**

**I. INTRODUCTION**

1. Dans le cadre de son mandat, le Comité scientifique consultatif (CSC) saisit la Commission générale des pêches pour la Méditerranée (CGPM) du Programme de travail préliminaire couvrant la prochaine période intersessions du Comité, pour adoption par la Commission à sa prochaine session ordinaire. Dans le présent document, le Président du CSC examine les questions relatives à l'identification d'une série d'activités qui pourrait constituer le programme préliminaire de travail du CSC pour l'intersession 2006, compte tenu du principe de l'annualité du budget autonome de la Commission. Ce document complète donc le document SAC8/2005/4 qui résume les activités proposées par chacun des sous-comités du CSC.

**II. CONTEXTE POUR LE CADRE DE REFERENCE 2005-2006**

2. Depuis 2001, le programme de travail du CSC est établi en fonction du Cadre de référence pour le mandat du CSC 2002-2003, par le biais duquel la Commission a spécifié les domaines d'activités à entreprendre en matière d'aménagement des pêches et de protection de l'environnement. A sa 27<sup>ème</sup> session en 2002, la Commission a rappelé que le Cadre de référence devrait être mis à jour périodiquement et que le Président du CSC devrait identifier les activités prioritaires pour

For reasons of economy, this document is produced in a limited number of copies. Delegates and observers are kindly requested to bring it to the meetings and to refrain from asking for additional copies, unless strictly indispensable.

l'intersession à venir sur la base des apports disponibles et des réalisations effectués de la période intersessions<sup>1</sup>.

3. A sa 28<sup>ème</sup> session, la Commission a fourni des orientations supplémentaires pour les travaux du CSC. La CGPM a invité le Comité à mettre davantage l'accent, entre autres, sur une approche holistique d'aménagement des pêches en tenant compte du fait que la plupart des pêcheries partagées étaient multi-espèces. Elle a, entre autre, demandé au CSC de renforcer la coordination et l'intégration des activités entre les différents sous-comités et de veiller à ce que les recommandations issues des évaluations des stocks et de l'environnement se traduisent par des avis d'aménagement des pêches qui tiennent compte des impacts socio-économiques des mesures suggérées. A sa 29<sup>ème</sup> session, la CGPM a noté les efforts consentis pour formuler des avis intégrés tenant compte des diverses dimensions de la gestion des pêcheries concernées et a instamment invité le Comité à renforcer cette tendance ; elle a également souligné qu'un plus grand nombre de stocks, notamment partagés, et de GSAs devrait être couverts<sup>2</sup>. La Commission a également reconnu que de nombreux avis du CSC étaient liés à la poursuite et à la consolidation des travaux en cours<sup>3</sup>. Elle a confirmé les priorités du programme de travail 2005, complétées comme de besoin (ex., approche écosystémique<sup>4</sup> ; registre CGPM des navires de plus de 15 mètres autorisés à pêcher ; méthodologies de suivi et évaluation de l'état des ressources), y compris en assurant le suivi scientifiques et technique, lorsque nécessaire, des Recommandations adoptées en février 2005 par la CGPM, notamment en relation avec la lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée<sup>5</sup> (IUU) et en relation avec les pêcheries de grands pélagiques<sup>6</sup>.

4. Au cours des dernières années, la Commission a parallèlement fourni des orientations sur des aspects concernant le *modus operandi* du CSC et de ses organes subsidiaires, en vue d'une mise en œuvre plus efficace du programme de travail du Comité. Lors de sa session extraordinaire en juillet 2004, la Commission a adopté son budget autonome pour 2005. Celui-ci anticipait la série de réunions des organes subsidiaires du CSC, tel que rappelée dans le document SAC8/2005/2. A sa 29<sup>ème</sup> session, la Commission a souhaité que les propositions de travail du CSC soient compatibles avec les prévisions de dépenses relevant du budget autonome ou, si nécessaire qu'elles bénéficient de ressources financières supplémentaires<sup>7</sup>.

### III ELEMENTS POUR LE PROGRAMME DE TRAVAIL 2005

5. A sa session extraordinaire (juillet 2004) la CGPM a également pris note<sup>8</sup> que la tâche qui attend le CSC à moyen terme est d'achever la série d'activités intégrées qui clôturent le cycle d'aménagement des pêcheries en fournissant à la Commission tous les éléments nécessaires pour mettre en œuvre des plans d'aménagement à l'échelon sous-régional et au niveau des bassins. Pour un certain nombre de pêcheries partagées, le CSC devrait, en priorité, renforcer les programmes qui visent directement ces buts. Ceux-ci pourraient inclure les activités suivantes:

- Harmoniser les régimes d'accès pour les pêcheries conjointes ou similaires ; par unités opérationnelles);
- Promouvoir davantage les programmes de recherche transversaux et l'échange d'informations pour dégager un consensus sur des mesures intégrées d'aménagement des pêcheries et

<sup>1</sup> Rapport de la 27<sup>ème</sup> Session, paragraphe 88.

<sup>2</sup> Rapport de la 29<sup>ème</sup> session, paragraphe 63-64.

<sup>3</sup> Rapport de la 29<sup>ème</sup> session, paragraphe 89.

<sup>4</sup> Rapport de la 29<sup>ème</sup> session, paragraphe 92

<sup>5</sup> Rapport de la 29<sup>ème</sup> session, paragraphes 74-81 et AnnexeG..

<sup>6</sup> Rapport de la 29<sup>ème</sup> session, paragraphes 72-73, 90 et AnnexeG

<sup>7</sup> Rapport de la 29<sup>ème</sup> session, paragraphe 93.

<sup>8</sup> Comme souligné dans le document GFCM:ES/2004/inf.4.

accroître le coût-efficacité des activités de recherche sur les pêches régionales et les écosystèmes;

- Harmoniser la collecte des données statistiques, l'analyse et l'établissement de rapports pour les besoins de la CGPM, y compris convenir de normes minima, maintenir le registre des navires et compiler l'Atlas numérique;
- Améliorer les capacités nationales dans les tâches ci-dessus; et,
- Renforcer la communication pour améliorer la coordination.

6. Pour le moyen terme, et compte tenu de l'entrée en vigueur du budget autonome, il conviendrait de reformuler le Cadre de référence pour le mandat du CSC, afin de renforcer la cohérence et l'intégration des diverses composantes du Programme de travail du CSC. Ceci permettrait notamment de valoriser les principes identifiés lors de l'évaluation du Comité (2003), ainsi que les progrès en cours, y compris la mise en œuvre de concepts importants comme les unités opérationnelles, la régulation multidisciplinaire de l'effort de pêche, l'approche écosystémique, etc., et aussi assurer le suivi scientifique des recommandations de la Commission. Ce faisant, on mettrait aussi en exergue le rôle des instruments prioritaires qui soutiennent la fonctionnalité de ces concepts (ex.: indicateurs et point de références, paramètres de suivi des capacités des flottes, contrôle et surveillance, etc.). Un tel document expliciterait en outre les liens entre les éléments du programme de chaque sous-comité et contribuerait à identifier un Cadre de référence triennal du CSC pour lequel les objectifs de gestion seraient précisés.

7. De l'avis du Président, le programme de travail du CSC pour 2006 devrait continuer de s'inscrire dans les orientations suggérées au paragraphe 5 ci-dessus et consister essentiellement à parfaire, consolider et étendre la plupart des activités en cours, avec l'appui des projets régionaux.

8. A sa 29<sup>ème</sup> session, la CGPM a exprimé le besoin que les propositions de travail soient compatibles avec les prévisions de dépenses relevant du budget autonome, ou qu'elles bénéficient de ressources financières supplémentaires<sup>9</sup>. En vue de faciliter l'estimation des dépenses induites par les propositions relatives au programme de travail, il conviendrait dans le futur que chaque sous-comité prépare sa liste provisoire d'activités et de réunions en précisant, autant que possible, les termes de mandat des études et ateliers envisagés, en conformité avec les directives de la Commission, et présente l'agenda provisoire des réunions des groupes de travail suggérées et spécifie les besoins éventuels d'intrants externes, tels que de consultants.

9. Ainsi, sans préjuger des décisions de la huitième session du Comité et des décisions de la 30<sup>ème</sup> session de la Commission, une liste provisoire abrégée des activités et réunions, tirée des suggestions faites par les sous-comités figure ci-après.

#### **Sous-comité sur l'évaluation des stocks (SCSA)**

10. Compte tenu des orientations générales émises par le Comité à sa sixième session concernant le programme de travail du SCSA<sup>10</sup> et qui demeurent valables, et des conclusions du sous-comité, tels qu'elles sont résumées dans le document SAC8/2005/4 (paragraphe 5-17), il est suggéré que les activités prioritaires pour 2006 soient les suivantes:

- Tester les indicateurs et points de référence biologiques sur des Unités opérationnelles;
- Poursuivre la cartographie de la répartition des juvéniles pour les espèces prioritaires;
- Assurer le suivi des stocks évalués en 2004 et 2005 et évaluer l'état de tous les autres stocks partagés et multi-espèces ainsi que sur les pêcheries visant les espèces prioritaires;

---

<sup>9</sup> Rapport de la 20<sup>ème</sup> session, paragraphe 93.

<sup>10</sup> Rapport de la sixième session, paragraphe 48.

- Effectuer des tests pilotes d'application de modèles non conventionnels de suivi et évaluations de stocks multi-espèces dans des GSAs sélectionnées, y compris en Mer noire en incorporant des considérations écosystémiques (ex., considérations prédateurs/proies) ;
- Produire un document de référence sur l'impact de différents engins de pêche sur l'environnement en vue de promouvoir la mise en oeuvre de mesures d'ajustement;
- Promouvoir la création d'un réseau de technologues de la Méditerranée comprenant des professionnels; collecter l'information et établir une banque de données sur la sélectivité des engins, en tenant compte du format convenu par le SCSA ;
- Formuler un guide pratique sur les études de sélectivité comprenant la description des étapes nécessaires à une standardisation des études de sélectivité des chaluts méditerranéens.

#### **Sous-comité de l'environnement et des écosystèmes marins (SCMEE)**

11. Lors de ses sixième et septième sessions, le Comité a exprimé la nécessité de: présenter les informations sur les prises accidentelles d'espèces protégées et les captures accessoires de la pêche aux grands requins pélagiques sous forme de tableau; achever les travaux sur la cartographie des habitats essentiels des poissons; fournir des résultats des activités de recherche sur les filets dérivants, y compris des données sous forme de tableau; achever la description des groupes d'espèces identifiés. A sa septième session, le Comité a aussi reconnu que le programme du SCMEE avait tendance à être trop ambitieux<sup>11</sup>. Sur la base des propositions du SCMEE telles que résumées dans le document SAC8/2005/4 – paragraphes 29-33, il est suggéré que les priorités pour 2006, consistent à poursuivre les activités susmentionnées et à:

- Mettre en place des études pilotes interdisciplinaires sur l'aménagement des pêcheries partagées au niveau sous régional, en identifiant et appliquant les principes de l'approche écosystème à cette échelle, et tester les indicateurs écologiques pour le suivi spatio-temporel de l'effort de pêche;
- Poursuivre l'élaboration d'un programme, structuré, de recherche sur les espèces qui vivent dans des profondeurs supérieures à 1000 m;
- Étendre les analyses sur les impacts des filets dérivants sur les espèces protégées ou menacées à l'ensemble de la Méditerranée; et,
- Poursuivre la coordination avec les projets consacrés au suivi ou au contrôle de l'impact de la pêche sur les espèces protégées ou menacées d'extinction, y compris dans le but de renforcer la coordination.

#### **Sous-comité sur les statistiques et l'information (SCSI)**

12. A sa 7<sup>ème</sup> session, le Comité a convenu en priorité de poursuivre les études sur les unités opérationnelles et de préparer le format et les caractéristiques de la banque de données centrale de la CGPM. A sa 29<sup>ème</sup> session, la Commission a demandé que la priorité soit accordée à l'établissement, par le biais du projet MedFisis, du registre des navires de la CGPM. Compte tenu des résultats et recommandations du SCSI, tels qu'ils sont résumés dans le document SAC8/2005/4 (paragraphes 19-22), il est suggéré de concentrer les priorités en 2006 sur:

- Poursuivre l'identification et l'extension des applications sur les unités opérationnelles à toutes les GSAs, en priorité à celles possédant des stocks partagés et des espèces prioritaires, et tenir un Groupe de travail transversal sur les unités opérationnelles afin de parfaire la standardisation des mesures d'efforts de pêche pour les unités opérationnelles stabilisées;
- Préparer un manuel sur les besoins minima de collecte de données pour la gestion des pêcheries, en utilisant l'information et la littérature disponibles ;

<sup>11</sup> Paragraphe 90 du Rapport de la 7ème session.

- Finaliser, avec l'appui du projet MedFisis, le cadre (y compris la codification) des données de flottes pour les unités opérationnelles et assurer la collecte et le stockage des données nationales pertinentes disponibles et leur intégration dans la banque de donnée de la Commission ;
- Formater et stocker dans la banque de données de la CGPM, les informations disponibles des projets régionaux de la FAO, de la FAO/FIDI et d'autres Programmes, requises par la Commission ;
- Compiler une liste des banques de données nationales relatives à la pêche ;
- Assister le projet MedFisis dans la collecte et la compilation des données relative au registre des navires de plus de 15 mètres, autorisés à pêcher (liste blanche), ainsi que dans le recueil des données pertinentes concernant les navires de taille inférieure.

### **Sous-comité sur les sciences économiques et sociales (SCESS)**

13. A sa sixième session, le Comité a approuvé les priorités à moyen terme de recherche socio-économique sur les pêches, ventilées comme suit:

- Etudes de faisabilité liées à la collecte d'indicateurs socio-économiques des pêches en Méditerranée dans les GSAs non encore couvertes;
- Formation en matière d'analyse socio-économique et d'aménagement des pêches;
- Etudes de cas sur l'application des indicateurs socio-économiques à l'aménagement des pêcheries et à l'élaboration de modèles bio-économiques; et
- Recherche relative aux marchés du poisson et des produits de la pêche, y compris les prix, le contrôle de qualité, l'étiquetage, l'import/export, etc.

14. En outre, à sa 7<sup>ème</sup> session, le Comité a invité la FAO à organiser une réunion sur l'utilisation des indicateurs socio-économiques pour l'aménagement des pêcheries.

15. En tenant compte des résultats et des recommandations formulées par le SCESS en 2005, tels que résumés dans le document SAC8/2005/4 (para.24-28), il est suggéré que les activités principales pour 2006, consistent à:

- Appliquer l'approche « feux rouges » pour analyser les tendances des indicateurs socio-économiques dans des pêcheries partagées pour lesquelles le SCSA a recommandé un gel de l'effort de pêche, et tester corollairement des valeurs de points de référence;
- Poursuivre la collecte et l'analyse des données sur les indicateurs pour couvrir toutes les GSAs et organiser un atelier sur l'utilisation des indicateurs dans la gestion des pêcheries;
- Définir une liste minimale d'indicateurs sociaux, compte tenu de la méthodologie identifiée par le projet AdriaMed, analyser leur compatibilité et tester leur utilisation sur des unités opérationnelles pertinentes ;
- Mettre à jour et assurer le suivi des informations sur les législations relatives a unités opérationnelles spécifiques;
- Etudier les implications socio-économiques probables et différentes options d'ajustement de l'effort et de la capacité de pêche pour les pêcheries ayant fait l'objet de recommandations l'aménagement des pêches, particulièrement en ce qui concerne la pêche récréative et les cadres institutionnels et juridiques du suivi, contrôle et surveillance (MCS) des pêcheries;
- Etendre les analyses sur l'impact des forces du marché (y compris l'offre et la demande, les prix, le contrôle de qualité) national et régional, sur l'industrie et sur la gestion de pêcheries concernées.

### **Groupe de travail conjoint CGPM/CICTA sur l'élevage durable du thon rouge**

16. Sans préjuger du suivi que le CSC donnera aux directives sur l'élevage durable du thon rouge (document SAC8/2005/Inf.5), il est suggéré que le CSC invite le Comité de l'aquaculture (CAQ) à établir un calendrier spécifique de mise en oeuvre de ces directives.

#### **Groupe de travail conjoint CGPM/CICTA sur les grands pélagiques**

17. Compte tenu du projet de terme de mandat révisé (document SAC8/2005/2, Annexe 4) du Groupe de travail, il est suggéré que dans l'intersession 2006, le Groupe s'efforce de:

- Recueillir toutes les données disponibles sur les pêches et la biologie de l'espadon, en vue d'identifier des mesures techniques pour la gestion de ces pêcheries ;
- Collecter et analyser l'information disponible sur la pêche récréative;
- Assurer le suivi des recommandations de la 7<sup>ème</sup> session du Groupe de travail conjoint, concernant le germon et les thonidés mineurs, notamment en ce qui concerne la collecte des statistiques et la mise en place de programmes de recherche scientifiques.

18. En tenant compte du résumé des priorités présentées ci-dessus, et de la requête du Comité à sa 7<sup>ème</sup> session de limiter le nombre de réunions de ses organes subsidiaires, il est suggéré de convoquer, durant la prochaine période intersessions, les réunions figurant dans le tableau ci-après.

<b>Réunion</b>	<b>Lieu<sup>12</sup>/Date</b>
Neuvième session du CSC	Rome /fin octobre 2006
Session du SCISA, y compris : Groupe de travail sur les espèces démersales ; Groupe de travail sur les espèces pélagiques ; 2 <sup>ème</sup> Groupe de travail sur les méthodes d'évaluation et suivi des ressources	Rome /mi- septembre 2006
Session du SCESS	Rome / A préciser
Session du SCIS, y compris Groupe de travail transversal sur les unités opérationnelles	Rome / A préciser
Session du SCMEE	Rome / A préciser
CMSC	A préciser / A préciser
Atelier du SCESS sur l'utilisation des indicateurs socio-économiques pour la gestion des pêcheries	A préciser/A préciser
1er Groupe de travail SCISA sur les méthodologies d'évaluation et suivi des ressources	Istanbul / 14-18 novembre 2005
8 <sup>ème</sup> session du Groupe de travail mixte CGPM/CICTA sur les grands pélagiques	A préciser /A préciser

#### **IV. MESURES SUGGÉRÉES À L'ATTENTION DU COMITÉ**

19. Le Comité est invité à évaluer les activités proposées par ses organes subsidiaires pour 2006, en relation aux résultats obtenus dans la mise en oeuvre de leurs mandats respectifs en 2005.

20. Le CSC est invité, en outre, à modifier, compléter ou préciser les priorités exposées dans ce document, en tenant compte des suggestions éventuelles du CMSC et des implications budgétaires

<sup>12</sup> Il est assumé que le nouveau siège de la CGPM sera pleinement fonctionnel aux dates visées.

---

induites. Ce faisant, le Comité pourrait fixer les lieux et dates des réunions ou chercher à obtenir la disponibilité des membres à accueillir certaines d'entre-elles.